

## TIC 2017 : remboursement depuis le 1er juin

07/06/2018 | Mise à jour : 14:52

### ***Un numéro pour faire face aux problèmes techniques***

Depuis le 1er juin 2018, les agriculteurs doivent effectuer leur demande de remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers achetés en 2017 via le portail DémaTIC. Rendez-vous sur le site [www.chorus-pro.gouv.fr](http://www.chorus-pro.gouv.fr). [CLIQUER ICI](#)

**ATTENTION : La FDSEA a été contactée par beaucoup d'adhérents cette semaine qui ont eu des difficultés sur le site chorus-pro. En cas de problème lors de la télédéclaration, contacter le numéro d'assistance 04.77.78.39.57.**

Les personnes qui ont contacté ce numéro ont pour la plupart résolu leurs problèmes en quelques minutes.

**DONC N'HESITEZ PAS A DIFFUSER LARGEMENT CE NUMERO**